



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etudiants

Question écrite n° 65826

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur une proposition que formule la Ligue nationale des étudiants handicapés visant à créer un observatoire interrégional des étudiants handicapés. En effet, alors que tout étudiant valide est recensé afin que son arrivée future soit programmée par les universités, la plupart de ces dernières ne disposent d'aucune information leur permettant de prévoir l'accueil des étudiants handicapés. À cet égard, il aimerait savoir si une telle proposition ne mérite pas d'être examinée très soigneusement.

Texte de la réponse

Reponse. - Un effort d'information engagé par le ministère de l'éducation nationale et de la culture en direction des associations de parents d'handicapés et des directions régionales de l'office national d'information sur les enseignements et les professions permet aux jeunes lycéens handicapés désirant s'informer de choisir leur établissement d'enseignement supérieur en fonction des formations proposées, de l'accessibilité des locaux et de l'aide pédagogique éventuellement proposée. Les responsables de l'accueil des étudiants handicapés, désignés par les présidents d'université et les directeurs des grandes écoles contribuent à l'amélioration de l'adaptation de l'université à ces étudiants. Enfin, les médecins de médecine préventive universitaire et leurs collègues de la santé scolaire préparent généralement l'arrivée des jeunes handicapés à l'université.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65826

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1992, page 5790